



ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE BELFORT NATATION
« A.S.M.B NATATION »

Association selon la loi du 1^{er} juillet 1901
Piscine Pannoux, Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT
Déclarée en Préfecture de BELFORT 529 307 043 000 16

Chers membres de l'association
ASM BELFORT NATATION

BELFORT, le 31 janvier 2025

Chers membres,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre association *ASM BELFORT NATATION* qui se tiendra, **le samedi 15 février 2025 à 10h00, à BELFORT, au 10 rue de Londres, au 1^{er} étage, dans la grande salle**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mot du Président,
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2024 sur les comptes clos le 31 août 2023,
- Rapport moral et sportif,
- Présentation des comptes de l'exercice 2023/2024,
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025,
- Renouvellement d'un mandat,
- Points divers.

En application des dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de trouver ci-joint :

-Le compte –rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2024.

Selon l'article 21 des Statuts, vous avez la faculté de poser par écrit, au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, toutes questions ou une proposition à faire, auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée générale. Seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote à l'assemblée.

Nous espérons votre présence, mais dans le cas où vous ne pourriez assister personnellement à l'assemblée, vous pourrez :

- de remettre une procuration vous permettant de vous y faire représenter par un autre membre de l'association qui sera présent à l'assemblée.

À cet effet, vous trouverez, ci-joint, une formule de procuration. Celle-ci complétée, datée et signée, doit parvenir au siège de l'association *ASM BELFORT NATATION* avant l'assemblée générale.

En application de l'article 23 des Statuts de l'association, en l'absence de quorum, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée dans l'heure qui suit l'assemblée générale ordinaire qui constate cette absence de quorum, sur décision du Président, et peut délibérer, quel que soit le nombre de personnes présentes, sur l'ordre du jour inscrit à l'assemblée générale ordinaire.

Veillez agréer, chers membres de l'association, nos sincères salutations.

Le Président



ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE BELFORT NATATION

« A.S.M.B NATATION »

Association selon la loi du 1^{er} juillet 1901

Piscine Pannoux, Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT

Déclarée en Préfecture de BELFORT 529 307 043 000 16

FORMULAIRE DE PROCURATION

Je soussigné(e) _____, mère/père
de l'enfant _____ adhérent au Club *ASM BELFORT NATATION*,
Demeurant _____

Membre de l'association ASM BELFORT NATATION, association, dont le siège est Piscine Pannoux, Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT, déclarée en Préfecture de BELFORT et identifiée au Répertoire SIRENE sous le numéro 539 307 043,

Donne pouvoir à _____

Pour me représenter à l'assemblée ordinaire annuelle de ladite association, convoquée **le samedi 15 février 2025 à 10h00, à BELFORT, au 10 rue de Londres, au 1^{er} étage, dans la grande salle**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mot du Président,
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2024 sur les comptes clos le 31 août 2023,
- Rapport moral et sportif,
- Présentation des comptes de l'exercice 2023/2024,
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025,
- Renouvellement d'un mandat,
- Points divers.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et votes ou s'abstenir sur les questions de l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité de ses décisions, le présent pouvoir demeurera valable pour l'assemblée réunie sur seconde convocation, avec le même ordre du jour.

Fait à _____

Le _____

Signature

(précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)



ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE BELFORT NATATION

« A.S.M.B NATATION »

Association selon la loi du 1^{er} juillet 1901

Piscine Pannoux, Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT

Déclarée en Préfecture de BELFORT 529 307 043 000 16

DROIT DE VOTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 FÉVRIER 2025

-Selon Article 20 et Article 24 des Statuts mis à jour au 26 juin 2021,

-Après confirmation de la personne qui a fait la rédaction des Statuts en 2016, à savoir Mme CHAUVEAU,

-Après confirmation auprès d'une juriste.

Rappel :

1/ **Le membre de 3 ans à 16 ans**, est obligatoirement représenté par un de ses parents, dispose d'un seul et unique droit de vote. Pas de procuration possible

2/ **Le membre de 16 ans+1 jour à 18 ans** dispose d'un droit de vote :

- Si le membre de +16 ans se présente seul à l'AG, il dispose de son droit de vote et peut avoir 5 procurations mentionnant son nom et prénom
- Si le membre de +16 ans est présent avec son représentant légal, alors seul le membre de +16 ans dispose de son droit de vote et peut avoir 5 procurations mentionnant son nom et prénom,
- Si le membre de +16 ans est absent, son représentant légal peut voter pour son enfant, mais ne peut pas avoir 5 procurations, car la capacité de voter appartient à son enfant.

3/ **Le membre adulte** dispose de son vote et peut avoir 5 procurations mentionnant son nom et prénom.

4/ **La personne mandatée** est obligatoirement un autre membre sportif et/ou une personne licenciée.